



Conférence-débat

« **Smart-cities :**

quels enjeux pour les finances locales ? »

Rapport introductif

Noureddine BENSOUDA

Trésorier Général du Royaume

Rabat, le 8 décembre 2018

Professeur Michel Bouvier,
Madame Marie-Christine Esclassan,
Mesdames et messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je procède aujourd'hui, en compagnie du Professeur Michel Bouvier, à l'ouverture de cette conférence-débat consacrée à la thématique « Smart cities : quels enjeux pour les finances locales », organisée par la Section FONDAFIP-Maroc, avec l'appui de l'Association pour la Fondation Internationale de Finances publiques (FONDAFIP).

Je tiens à cette occasion à remercier tous les participants d'avoir répondu à notre invitation et exprimer toute ma reconnaissance aux intervenants à cette rencontre.

Je tiens à remercier tout particulièrement, le Professeur Michel Bouvier, Président de FONDAFIP et Madame Marie-Christine Esclassan, Secrétaire Générale de FONDAFIP, pour leurs efforts visant à favoriser les échanges autour des finances publiques.

Je tiens également à remercier l'équipe de la Section FONDAFIP-Maroc pour l'organisation de cette douzième rencontre infra-annuelle, qui constituera, sans aucun doute un moment de débat, d'échange et de partage des expériences et des connaissances.

Mesdames et messieurs,

Qui ne voudrait pas vivre dans une smart city ou ville intelligente ?

Une ville respectueuse de l'environnement, où la mobilité est facilitée grâce à des transports collectifs suffisants, ponctuels et de qualité, où les démarches administratives peuvent être effectuées en ligne, où la circulation routière est gérée à partir de centres de contrôle dédiés, où le stationnement ne constitue pas un cauchemar quotidien pour les automobilistes, etc.

Il est important de rappeler à ce titre, que le monde ne cesse de s'urbaniser et que de plus en plus de personnes vivront dans les villes.

Il est ainsi prévu qu'en 2050, plus de 70% de la population mondiale vivra dans les villes. Cette transition urbaine pose dès-à-présent d'énormes problèmes d'urbanisation et de gestion au quotidien des villes, en termes de logement, de soins de santé, d'éducation, de transport, de gestion des déchets, des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, de lutte contre la délinquance et la criminalité, etc.

L'urbanisation croissante exerce une pression forte sur les acteurs de la ville pour la mise en place d'infrastructures plus intelligentes, plus durables et plus fiables.

Dans un tel contexte, le concept de ville intelligente peut constituer une nouvelle approche de gouvernance d'« une ville qui cherche à répondre aux questions d'intérêt général par des solutions numériques permises grâce à un partenariat entre des multitudes d'acteurs »¹.

En effet, l'approche classique de gestion urbaine, dite approche top down, où la ville décide des services urbains sans consulter les usagers, doit évoluer pour tenir compte des besoins des citoyens à travers le traitement des informations qu'ils produisent quotidiennement.

La ville intelligente représente en fait « l'intégration des technologies de l'information aux stratégies de développement urbain »².

La multiplication des données sur les déplacements des citoyens, leurs habitudes, leurs préférences, conjuguées aux capacités de traitement de ces données en temps réel doivent permettre aux gestionnaires de la ville de « transformer ces données en connaissances utiles »³ pour adapter l'offre de services aux besoins réels des habitants.

A titre d'exemple, en Finlande, « avec une seule application sur son smartphone, un habitant d'Helsinki peut facilement organiser ses déplacements en métro, en tramway, en bus, en vélo en libre-service, en taxi ou en voiture de location. Cette application permet de localiser stations et véhicules, de vérifier horaires et disponibilités, de comparer différentes combinaisons, de se laisser guider ... mais aussi de réserver, de payer et de valider en un clic les trajets et les tickets dématérialisés, et de souscrire des formules d'abonnement incluant tous les modes de transport »⁴.

Mesdames et messieurs,

Concevoir une ville intelligente nécessite une forte implication de plusieurs acteurs qui doivent interagir entre eux.

¹ Villes intelligentes et régulation, Petit-déjeuner de la Chaire Gouvernance et Régulation, Université Paris-Dauphine, 16 novembre 2017, synthèse de conférence

² Joëlle Gélinas, Le discours de la « Ville intelligente et numérique » de Montréal comme actualisation de nouvelles frontières politiques, économiques et culturelles, COMMposite.org, Vol. 19, n° 2 (2017), pp 37-62

³ IBM Corporation, Des villes plus intelligentes, Innover pour construire un futur durable, 2011, 24p., p.5.

⁴ Le Monde du 14/15 octobre 2018, A Helsinki, la mobilité en un clic

La ville intelligente est le fait d'acteurs industriels majeurs⁵ : opérateurs et équipementiers de télécommunications, constructeurs informatiques, intégrateurs de systèmes d'information, opérateurs de réseaux électriques, distributeurs d'énergie, entreprises de travaux publics, promoteurs immobiliers, entreprises de transport, etc. Elle est également le fait d'acteurs publics, à savoir l'Etat et les collectivités territoriales qui ont la responsabilité de mettre en place des politiques efficaces pour mieux gérer la transition urbaine et les défis économiques, sociaux et environnementaux qu'elle implique, en termes de logement, d'éducation, de santé, de transport, de pollution...

Toutefois, plusieurs facteurs peuvent entraver le développement des villes intelligentes⁶, à savoir notamment un cadre juridique et administratif d'innovation territoriale inadapté, une culture du numérique encore peu diffusée au sein de l'administration territoriale et des finances publiques trop contraintes pour permettre la mise en œuvre des projets smart city.

A ce titre, il est utile de rappeler que la situation des finances locales au Maroc ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvres aux pouvoirs locaux pour la mise en place des villes intelligentes, en raison notamment des principaux facteurs suivants⁷ :

- une prédominance des ressources transférées par l'Etat qui ont représenté 55% des recettes ordinaires des collectivités territoriales en 2017, contre 19,4% pour les recettes gérées par les collectivités territoriales.
- l'essentiel des dépenses notamment celles se rapportant à l'investissement public dans le domaine des infrastructures, de l'éducation, de la santé, de l'habitat... demeure encore réalisé par l'Etat et ses entreprises publiques⁸.

Durant l'année 2017, la part des dépenses d'investissement locales dans les dépenses globales d'investissement de l'Etat et des collectivités territoriales a été de 18,8%.

- une prééminence des dépenses de fonctionnement qui ont constitué 60,3% des dépenses globales des collectivités durant l'année 2017.

⁵ Villes numériques, villes intelligentes ?, La revue « urbanisme », n° 394 Automne 2014, 84p, p.24

⁶ Smart City : gadget ou création de valeur collective ? L'évaluation socio-économique appliquée à la ville intelligente à travers cinq études de cas, par CITIZING et OpenCitz pour le Groupe Caisse des Dépôts, Syntec Numérique, Advancity et Systematic Paris-Région, novembre 2017, 90p

⁷ Noureddine Bensouda, Rapport introductif du colloque « L'Etat territorial au Maroc et en France : quelles synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales ? », organisé à Rabat le 12 septembre 2014

⁸ Noureddine Bensouda, Rapport introductif du colloque international sur les finances publiques sous le thème « L'Etat territorial au Maroc et en France : quelles synergies entre les finances de l'Etat et les finances des collectivités territoriales ? », Rabat le 12 septembre 2014

Pour leur part, les finances de l'Etat ne peuvent supporter un supplément de transferts financiers vers les collectivités territoriales sans aggraver le déficit budgétaire et l'endettement par conséquence.

D'où la nécessité de rechercher d'autres sources de financement pour le déploiement des villes intelligentes, dont notamment :

- la réforme en profondeur de la fiscalité locale et la mise en place d'une administration fiscale locale efficiente ;
- la rationalisation des dépenses locales afin de dégager des espaces budgétaires pour l'investissement ;
- la mise en place de partenariats public/privé destinés à doter la ville des infrastructures et des services de qualité et à des coûts réduits ;
- le recours à l'emprunt comme source alternative de financement.

Mesdames et messieurs,

Bâtir une ville intelligente nécessite, de mon point de vue, la prise en considération par les pouvoirs publics des principaux points ci-après :

1- les villes intelligentes doivent être conçues dans le cadre d'une démarche globale de gouvernance et non pas sous forme de projets ponctuels, étant entendu que « l'un des principaux malentendus consiste à penser qu'une numérisation poussée rend automatiquement une ville intelligente »⁹.

Pour ce faire, il importe d'adopter une approche systémique¹⁰ de la ville, en dépassant les approches traditionnelles par « silos » séparant transport, énergie, eau-assainissement, bâtiment... pour mettre l'accent sur les interactions entre ces différentes composantes rendues possibles par l'essor des technologies de l'information.

En fait, il s'agit de l'instauration d'un nouveau mode entrepreneurial de gouvernance des villes¹¹, qui privilégie la valorisation de l'espace urbain et de la qualité de vie qu'on y retrouve.

2- les entreprises privées doivent être fortement encadrées pour ne pas les laisser prendre seules des décisions concernant la manière de gérer la ville et d'offrir des services publics.

⁹ <https://bnq.lecho.be/smartcities/une-ville-numerique-nest-pour-autant-une-ville-intelligente>

¹⁰ Commissariat général au développement durable (France), La ville intelligente, « Le point sur » n° 143–septembre 2012

¹¹ Joëlle Gélinas, op. cit.,

3- la dématérialisation des démarches administratives et des services offerts par le secteur privé ne doit pas se traduire par l'exclusion d'une partie des citoyens qui n'ont pas les connaissances requises ou le matériel nécessaire pour se connecter.

4- l'Etat doit veiller au respect de la vie privée et de la confidentialité des données collectées dans un environnement où toutes les données échangées sont enregistrées et archivées par une multitude d'opérateurs publics et privés.

5- les décisions concernant le déploiement des villes intelligentes doivent être prises de manière concertée entre tous les acteurs, et particulièrement les citoyens qui sont concernés et impactés par ces décisions. L'objectif d'une telle démarche est d'éviter les décisions qui engageraient la ville pour longtemps.

En effet, il est utile de souligner qu'« en matière d'aménagement urbain, les décisions impliquent généralement la mise en œuvre d'importants investissements et peuvent, par conséquent, enfermer des villes et même des pays entiers dans une voie spécifique de développement. En d'autres termes : les décisions et les interventions d'aujourd'hui orientent les paramètres dans une direction particulière de développement pendant des décennies »¹².

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie.

¹² ONU-Habitat, L'état des villes africaines 2014 : Réinventer la transition urbaine, 278p, p.3